

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 19/09/2019

Département de
la Vienne

Arrondissement de
MONTMORILLON

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
54	17	18	1

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil dix-neuf, le deux octobre à dix-huit heure et trente minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins trois jours francs avant la présente réunion à la salle socio-éducative, rue Emile Moine à Sommières du Clain pour une réunion ordinaire du comité syndical. Le Président avait convoqué le comité syndical le vingt-six septembre de l'an deux mil dix-neuf avec l'heure, l'adresse et au moins cinq jours francs. A cette convocation, les conditions du quorum n'étaient pas remplies. Le Président a appliqué alors les articles L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie à l'article L2121-17 du même code pour que le comité syndical puisse délibérer sans condition de quorum sur l'ordre du jour de la première convocation.

Etaient présents : BELLIN Philippe – BERTHOMME Marie-Annick – BIBAUD André – BOCK François – CHAPLAIN Christian – GIRARD Sandra – GIRARDEAU Jules – LABELLE Alain (Pouvoir de BERTRAND Claude) – LAMBERT Claude – LATU Roland – PEGUIN Francis – POIRIER Fredy – ROYER Christian – SARDET Gérard – TERRANOVA Jean-Luc – TEXIER Stéphane – THEVENET Roland

Etaient excusés : CHARGELEGUE Jérôme – COMPAGNON Jean-Pierre – JEAN Gisèle – MAGNAN James – MAGNY Fabienne – OLIVET Jacky – POUTHIER Alain

Etaient absents : BARBOTIN Bernard – BARRAULT Serge – BELLINI Bruno – BERNARD Patrick – BERTRAND Claude (Pouvoir à LABELLE Alain) – BOIRON William – BOUCHER Marc – BOUFFARD Patrick – BOURRIAUX Jean-Louis – CHOISY Jean-Michel – CINQUABRE Jean-Christophe – COLLOBER Sarah – DILLOT Jean-François – GRIMAUD James – JESBERGER Gilles – LACOMBE Claudy – MARTIN Jean-Louis – MOUSSERION Martine – PAPIN André – PENY Marcel – PIN Olivier – QUESNE Gilbert – QUINTARD Jacky – RENGEARD Jean-François – RIMBAULT-HERIGAULT Nathalie – ROUSSEL Pascal – SAVY Benoit – SICAULT Ludovic – THOREAU Alain – TOULAT-PAILLAT Sarah

A été élu secrétaire de séance M. BIBAUD André

Administratifs : BOUCHE David – BRANGEON Anne – LAURIN Pauline – MIRLYAZ Manuel

SOUS PRÉFECTURE

Délibération n°152_021019

- 9 OCT. 2019

MONTMORILLON

DIG Vonne

Vu les articles 10.2, 10.2.3 et 17.2 des statuts du Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud ; arrêté préfectoral n°2018-008 du 1er juin 2018 portant sur la modification des statuts.

Les délégués pouvant se prononcer pour cette délibération en raison de la compétence GEMA sont les délégués suivant :

BELLIN Philippe – BERTHOMME Marie-Annick – BOCK François – CHAPLAIN Christian – LABELLE Alain – POIRIER Fredy – ROYER Christian – THEVENET Roland

(En note les élus disposant d'un carton vert remis au début de séance peuvent se prononcer sur cette délibération conformément aux statuts du syndicat, la qualité de représentation était également mentionnée sur le courrier de convocation « vous êtes délégué GEMA »)

Vu l'article L211-7 du Code de l'Environnement ;
 Vu les articles L. 151-36 au L151-40 du Code rural et de la pêche maritime ;
 Vu les statuts du Syndicat par arrêté préfectoral n°2018-D2/B1 – 008 en date du 1^{er} juin 2018 portant sur la modification des statuts du Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud ;
 Considérant que les travaux prévus dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général visent à améliorer l'état des cours d'eau ;

Le Président présente la Déclaration d'Intérêt Général comme étant un document réglementaire pour effectuer les travaux. Il s'agit d'un mémoire expliquant l'intérêt général des travaux menés sur le territoire pour l'amélioration de l'état écologique des rivières. Il ajoute que ce document reprend l'état des lieux de l'étude diagnostique et dans un deuxième temps liste les actions prévues sur 5 ans sur la Vonne et ses affluents. Une analyse des services de l'Etat sera faite dès le dossier déposé, une enquête publique suivra.

Il ajoute que les travaux de restauration à mener ont été identifiés et partagés avec les acteurs du territoire. Les travaux concernent la restauration du lit mineur, le lit majeur, les berges et les ripisylves et la continuité écologique. Le programme ne peut pas prendre en compte tous les travaux à réaliser pour avoir des masses d'eau en bon état. Il précise que les travaux seront menés en fonction des moyens financiers du Syndicat. Ils se concentrent dans un premier temps sur les affluents de la Vonne en cohérence avec la stratégie du Syndicat.

Il présente le montant total prévu pour les travaux qui s'élève à 872 951€ sur 5 ans avec une participation de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional et du Conseil Départemental respectivement à hauteur de 369 171€, 69 686€ et 115 841€.

Après délibération le collège GEMA vote pour :

- Valider le programme proposé ;
- Autoriser le Président à solliciter les subventions relatives à celui-ci ;
- Autoriser le Président à signer tout acte relatif à la Déclaration d'Intérêt Général ;
- Dire que les dépenses ne seront engagées qu'au regard des financements réellement obtenus

SOUS-PRÉFECTURE

- 9 OCT. 2019

Type de travaux	Nombre	Unité	Coût TTC	Financement							
				Agence de l'Eau	Région	Département	Syndicat				
actions sur la continuité et la ligne d'eau											
circulation piscicole petit ouvrage	11	u	14 400								
effacement ouvrage hydraulique	8	u	54 600								
effacement petit ouvrage	16	u	9 480								
gestion de seuil racinaire	7	u	2 340								
remplacement d'ouvrage (pont, buse)	3	u	27 000								
remplacement d'un ouvrage par des mini-seuils	3	u	3 960	53,8%	199 398	9,7%	35 951	16,4%	60 783	20,1%	74 496
restauration du lit dans talweg naturel	1 671	ml	106 086								
rétablissement de la continuité écologique	5	u	150 600								
retrait d'ouvrage de franchissement (pont, buse, passerelle...)	6	u	2 160								
Montant total des actions sur le compartiment			370 626								
actions sur les annexes et le lit majeur											
aménagement frayère brochet	3	u	36 000								
déchets divers à retirer	9	u	1 056	48,9%	23 108	19,6%	9 262	9,8%	4 631	21,7%	10 255
protection de source	2	u	10 200								

Montant total des actions sur le compartiment 47 256

actions sur le lit mineur

restauration morphologique du lit R2 : recharge en granulats	4 131	ml	76 668	50,0%	38 334	17,6%	13 494	12,4%	9 507	20,0%	15 334
---	-------	----	--------	-------	--------	-------	--------	-------	-------	-------	--------

Montant total des actions sur le compartiment 76 668

actions sur les berges et la ripisylve

aménagement d'abreuvoir	43	u	46 440								
forfait intervention sur la ripisylve et les encombres	6	u	180 000								
franchissement bovin	6	u	14 400	21,1%	59 042	0,0%	0,00	10,7%	29 941	68,2%	190 838
franchissement engin	5	u	15 000								
pose de clôture	5 259	ml	23 981								

Montant total des actions sur le compartiment 279 821

Etudes complémentaires

étude complémentaire ouvrage	3	u	44 400								
étude complémentaire talweg	4	u	28 800	50,0%	36 600	15,0%	10 980	15,0%	10 980	20,0%	14 640

Montant total des actions sur le compartiment 73 200

réalisation d'indicateurs de suivi

acquisition d'enregistreurs de température	15	u	2 700								
indicateurs de suivi biologique : IBD, IBGN, IPR	6	u	19 080								
indicateurs de suivi biologique : IPR	2	u	3 600	50,0%	12 690	0,0%	0,00	0,0%	0,00	50,0%	12 690

Montant total des actions sur le compartiment 25 380

Montant total des actions	872 951			369 171	69 886	115 841	318 252
---------------------------	---------	--	--	---------	--------	---------	---------

Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire par
Valence en Poitou, le 04/10/2019
Le Président,
Philippe Bellin



SOUS-PRÉFECTURE
- 9 OCT. 2019
MONTMORILLON